

13/1/27

160

PER
B-226

S

LE BULLETIN DE LA FERME

ORGANE DES CULTIVATEURS DE PROGRÈS



FONDÉ EN 1913

PARAIT TOUS LES JEUDIS

Bibliothèque St-Sulpice
310 rue St-Bonis
501-14-3-25

Organe officiel de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Maraichers de la province de Québec

Administration et Rédaction,
111 Côte de la Montagne
Québec

ABONNEMENT:

| | |
|--|--------|
| Canada, excepté Cité de Québec | \$1.00 |
| Cité de Québec et pays étrangers | \$1.50 |
| Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Maraichers | .75 |

VOLUME XIV, No 2

QUÉBEC

LE 13 JANVIER 1927

AVOINE DE SEMENCE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Comme la majeure partie de l'avoine récoltée l'an passé dans la province de Québec n'est bonne que pour l'alimentation, et non pour la semence, la Coopérative Fédérée s'est procuré, dans certains districts de cette Province où la récolte fut abondante, *quelques milliers de minots de bonne avoine de semence certifiée No 1.*

Cultivateurs, c'est à vous maintenant de vous assurer une bonne récolte en ne semant que du bon grain.

Que vous servira un travail ardu d'ensemencement si le grain jeté en terre n'est pas de bonne qualité et ne lève qu'en partie?

Protégez-vous en confiant vos commandes immédiatement à la *Coopérative Fédérée*.

Vous serez sûrs d'avoir de *l'avoine de semence de la province de Québec*, certifiée No 1 par les inspecteurs fédéraux.

Ne placez pas votre commande ailleurs avant d'avoir communiqué avec nous.

Coopérative Fédérée de Québec, Ste-Rosalie-Jonction.

13

13

13